THOUARSAIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 30 AVRIL 2021

PROCES VERBAL N°3

-2021-04-30-

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Transmis en Sous-Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

SEANCE DU 30 AVRIL 2021

Au Centre Prométhée – Salle Atlas

Date de la convocation : 23 avril 2021

Nombre de délégués en exercice : **18**
Présents : **17**
Excusé avec procuration : /
Absents : **1**
Votants : **17**

Secrétaire de la séance : M. Michel DORET.

Présents : Président : M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. BEVILLE, MORICEAU, Mme LANDRY, M. DESSEVRES, Mme ARDRIT, M. CHARRE, Mme MAHIET-LUCAS, M. DORET, Mme BABIN, M. CHAUVEAU, Mme GARREAU, M. RAMBAULT, Mme GELEE et M. BRUNET. Conseillers délégués : MM. DUGAS, ROCHARD.

Excusés avec procuration : /

Absents : Mme GUIDAL.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

I – PÔLE DIRECTION GENERALE

5) – Développement Economique et Agricole (DE) :

BC.2021-04-30-DE01 – Zone d'Activités Economiques de Talencia – Cession d'un terrain à la société MORPHEUS.

II – PÔLE AFFAIRES CULTURELLES

1) – Conservatoire à rayonnement intercommunal (C) :

BC.2021-04-30-C01 – Tarification des inscriptions/réinscriptions pour la rentrée de septembre 2021.

BC.2021-04-30-C02 – Convention avec la SEAM pour l'attribution d'une aide à l'achat de partitions.

III – PÔLE SPORTS – EDUCATION ET JEUNESSE

1) – Sports (S) :

BC.2021-04-30-S01 - Règlement intérieur et tarification des droits d'adhésion pour le dispositif Vac'En Sports à partir du 1er septembre 2021.

BC.2021-04-30-S02 - Règlement intérieur et tarification des droits d'adhésion à l'Ecole des Sports Intercommunale pour la rentrée de septembre 2021.

BC.2021-04-30-S03 - Tarification Sport santé et bien-être / Plateau de musculation du complexe sportif de Sainte-Verge.

BC.2021-04-30-S04 - Espace aquatique "Les Bassins du Thouet" - Tarification pour l'accès à l'équipement pour la période du 1er juin au 30 septembre 2021.

BC.2021-04-30-S05 - Espace aquatique "Les Bassins du Thouet" – Grille tarifaire des produits vendus au kiosque pour la saison estivale 2021.

V – PÔLE AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

1) – Aménagement du Territoire et planification (AT) :

BC.2021-04-30-AT01 - Foncier – Zone d'Activités Economiques de la Motte des Justices – Cession à la société Séolis Mobilités de la parcelle cadastrée section ZE N°702. Service Développement Economique et Attractivité du Territoire.

BC.2021-04-30-AT02 - Foncier – Extension de la Zone d'Activités Economiques Le Champ de l'Ormeau à Sainte-Radegonde/Thouars – Acquisition d'une partie des parcelles cadastrées 292 section ZA N° 42, 44 et 51. Service Développement Economique et Attractivité du Territoire.

BC.2021-04-30-AT03 - Foncier – Extension de la Zone d'Activités Economiques Le Champ de l'Ormeau à Sainte-Radegonde/Thouars - Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée 292 section ZA N°40. Service Développement Economique et Attractivité du Territoire.

BC.2021-04-30-AT04 - Foncier - Extension de la Zone d'Activités Economiques Le Champ de l'Ormeau à Sainte-Radegonde/Thouars - Acquisition de la parcelle cadastrée 292 section ZA N°39. Service Développement Economique et Attractivité du Territoire.

BC.2021-04-30-AT05 - Foncier - Extension de la Zone d'Activités Economiques Le Champ de l'Ormeau à Sainte-Radegonde/Thouars – Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée 292 section ZA N°47. Service Développement Economique et Attractivité du Territoire.

BC.2021-04-30-DE01 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AGRICOLE – ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE TALENCIA - CESSION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE MORPHEUS.

L'entreprise MORPHEUS, sise 119 rue Camille Pelletan à THOUARS (79100), représentée par son PDG, Monsieur Jean-François Guidicelli, a exprimé son souhait de développer son activité sur un terrain situé à Thouars, sur la Zone d'Activités Economiques TALENCIA.

L'entreprise souhaite y construire un nouveau site de production, complémentaire à celui existant rue Camille Pelletan.

Considérant le souhait de la Société MORPHEUS d'acquérir une partie de la parcelle ZE 841, d'une surface de 13 400 m² (surface à préciser après bornage),

Considérant le prix de cession envisagé à :
- 7€ HT/m² pour les premiers 5000 m²
- 5€ HT/m² pour les 8400 m² supplémentaires

Considérant l'avis favorable de la commission Développement Economique et Agricole du 13 Avril 2021,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la cession susvisée,
- de céder à la Société MORPHEUS une parcelle de terrain d'une surface de 13400 m² sur la zone d'activités Economiques *TALENCIA pour* un montant de : 77 000 € HT,
- de désigner Maître Crochet, Notaire à Thouars pour la rédaction de l'acte,
- de préciser que les frais de géomètre, d'acte et d'enregistrement sont à la charge de l'acquéreur,
- de donner pouvoir au Président ou au Vice-Président ayant délégation pour signer les pièces relatives à cette affaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2021-04-30-C01 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL – TARIFICATION DES INSCRIPTIONS/REINSCRIPTIONS POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2021

Code Nomenclature FAST : 8.9

Dans le cadre de la nouvelle tarification liée à la rentrée 2021/2022, il est proposé une augmentation de 2 % arrondis à l'euro supérieur des tarifs du Conservatoire de Musique et de Danse. Les droits d'inscription et les frais de scolarité seront perçus dès la réinscription. Les frais de scolarité restent inchangés à un montant forfaitaire de 10,00 € par élève. Si l'élève s'inscrit en danse **et** en musique, une double inscription est nécessaire. Les frais de scolarité resteront dus même en cas d'arrêt.

TARIFS MUSIQUE – ANNEE SCOLAIRE 2021 /2022

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF 1 – USAGERS DU SERVICE - RESIDENTS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE - NON RESIDENTS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE MAIS POUVANT JUSTIFIER D'UNE ATTACHE PROFESSIONNELLE OU SCOLAIRE SUR CELUI-CI AU MOMENT DE L'INSCRIPTION				TARIF 2 – AUTRES USAGERS NE REPONDANT PAS AUX CRITERES DU TARIF 1			
		Enfants Moins de 18 ans révolus le jour de l'inscription	Eveil	Adultes	Atelier musique collectif seul	Enfants Moins de 18 ans révolus le jour de l'inscription	Eveil	Adultes	Atelier musique collectif seul
1	< ou = 350 €	30,00 €	22,00 €	58,00 €	17,00 €	61,00 €	32,00 €	147,00 €	25,00 €
2	351 à 470 €	64,00 €	34,00 €	97,00 €	28,00 €	134,00 €	55,00 €	235,00 €	36,00 €
3	471 à 880 €	102,00 €	51,00 €	137,00 €	36,00 €	191,00 €	88,00 €	322,00 €	46,00 €
4	881 € à 1800 €	130,00 €	65,00 €	213,00 €	42,00 €	220,00 €	120,00 €	408,00 €	61,00 €
5	> à 1801 €	157,00 €	76,00 €	245,00 €	50,00 €	249,00 €	134,00 €	437,00 €	76,00 €

En cas d'inscription à deux cours d'instrument, une majoration de 50 % sera appliquée.

En cas d'inscription à trois cours d'instrument, une majoration de 100 % sera appliquée.

+ FRAIS DE SCOLARITE : 10,00 €/DOSSIER POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Ces frais de scolarité ne sont pas remboursables et sont dus dès le premier cours.

TARIFS DANSE – ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF 1 – USAGERS DU SERVICE - RESIDENTS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE - NON RESIDENTS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE MAIS POUVANT JUSTIFIER D'UNE ATTACHE PROFESSIONNELLE OU SCOLAIRE SUR CELUI-CI AU MOMENT DE L'INSCRIPTION			TARIF 2 - AUTRES USAGERS NE REPONDANT PAS AUX CRITERES DU TARIF 1		
		Enfants Moins de 18 ans révolus le jour de l'inscription	Eveil	Adultes	Enfants Moins de 18 ans révolus le jour de l'inscription	Eveil	Adultes
1	< ou = 350 €	30,00 €	22,00 €	35,00 €	61,00 €	32,00 €	88,00 €
2	351 à 470 €	64,00 €	34,00 €	76,00 €	134,00 €	55,00 €	182,00 €
3	471 à 880 €	102,00 €	51,00 €	124,00 €	191,00 €	88,00 €	289,00 €
4	881 € à 1800 €	130,00 €	65,00 €	155,00 €	220,00 €	120,00 €	299,00 €
5	> à 1801 €	157,00 €	76,00 €	188,00 €	249,00 €	134,00 €	335,00 €

En cas d'inscription à deux cours de danse hors obligation de cursus, une majoration de 50 % sera appliquée.

En cas d'inscription à trois cours de danse hors obligation de cursus, une majoration de 100 % sera appliquée.

+ FRAIS DE SCOLARITE : 10,00 €/DOSSIER POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Ces frais de scolarité ne sont pas remboursables et sont dus dès le premier cours.

LOCATIONS D'INSTRUMENTS PAR TRIMESTRE – ANNEE SCOLAIRE 2021 /2022

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF 1 – USAGERS DU SERVICE - RESIDENTS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE - NON RESIDENTS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE MAIS POUVANT JUSTIFIER D'UNE ATTACHE PROFESSIONNELLE OU SCOLAIRE SUR CELUI-CI AU MOMENT DE L'INSCRIPTION		TARIF 2 – AUTRES USAGERS NE REPONDANT PAS AUX CRITERES DU TARIF 1	
		Enfants Moins de 18 ans révolus le jour de l'inscription	Adultes	Enfants Moins de 18 ans révolus le jour de l'inscription	Adultes
1	< ou = 350 €	11,00 €	17,00 €	18,00 €	46,00 €
2	351 à 470 €	17,00 €	30,00 €	32,00 €	61,00 €
3	471 à 880 €	42,00 €	58,00 €	61,00 €	104,00 €
4	881 € à 1800 €	58,00 €	71,00 €	76,00 €	120,00 €
5	> à 1801 €	71,00 €	83,00 €	88,00 €	134,00 €

Mode de calcul du Quotient familial : *il sera demandé, en priorité, une attestation de la Caisse d'Allocations Familiales.*

Les documents attestant du Quotient familial ou des revenus seront exigés dès l'inscription.
Sans ce document, le montant de l'inscription sera établi selon le même mode de calcul CAF, à partir du montant des revenus et de la situation familiale.

TARIFS DIVERS

Convention Communauté de Communes du Thouarsais / Musique amateurs : 10,00 €*

*Les droits correspondants sont à régler pour chaque membre de la formation concernée (tarif annuel)

Inscription gratuite pour les élèves de l'orchestre avancé Démos, qui ne prennent pas de cours instrumentaux individuels.

TARIF SPÉCIFIQUE MUSIQUE/DANSE :

➢ **Tranche 1 : personnes handicapées, demandeurs d'asile, bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emplois, si quotient familial correspondant aux tranches 1 ou 2**

➢ **Tranche 3 : enfants relevant de familles d'accueil, lorsqu'il est impossible d'obtenir le justificatif de revenus ou de quotient familial des parents. Il est rappelé que le Conseil Départemental assume les frais d'inscription pour ces familles**

N.B. : à défaut de justification du quotient familial, le tarif applicable est celui de la tranche 5 (quotient supérieur à 1 801 €).

➢ **Abattements:**

- 1ère inscription : 100 % du 1er tarif le plus élevé
- 2ème inscription : 75 % du 2ème tarif
- 3ème inscription : 50 % du 3ème tarif arrondi au 10ème d'euro supérieur
- 4ème inscription : 25 % du 4ème tarif

Il ne peut y avoir qu'un abattement par personne (pas de cumul si pratique de la musique et de la danse par un même élève).

Le conservatoire est fermé pendant les congés scolaires.

➢ **Réinscriptions : il n'y a pas de période d'essai, les droits d'inscription ainsi que les frais de dossier seront perçus dès la réinscription. Les droits d'inscription seront dus en totalité dès la 1ere semaine de cours sauf cas de force majeure. En cas de désistement avant la rentrée des cours, seuls les droits d'inscription pourront être annulés.**

➢ **Nouvelle inscription : une période d'essai est possible. Elle donne droit à deux cours préalables à l'inscription définitive. Les frais de dossier sont dus dès le premier cours.**
Fin septembre 2021, une information sera donnée afin de préciser la semaine dédiée aux encaissements.

La cotisation est due pour l'année sauf cas particuliers de maladie ou de déménagement. Le remboursement s'effectuera au prorata des 3 trimestres (1er trimestre octobre à décembre, 2ème trimestre de janvier à mars, 3ème trimestre d'avril à juin) commencés et sur présentation d'un justificatif.

Le paiement de la cotisation annuelle peut être réglé sur demande en deux versements.

Tout trimestre commencé entraînera le paiement de l'inscription/réinscription et le cas échéant de la location d'instrument pour le trimestre entier.

Le commencement d'une activité musicale en cours d'année induit le paiement de l'inscription/réinscription et du temps restant à courir jusqu'au terme de ladite année.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la tarification des inscriptions/réinscriptions du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal pour la rentrée de septembre 2021 et les modalités de fonctionnement et de paiement quant à l'exercice de cette activité,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2021-04-30-C02 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL - CONVENTION AVEC LA SEAM POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'ACHAT DE PARTITIONS

Code nomenclature FAST : 8.9

Le Conservatoire de Musiques et de Danses a sollicité la SEAM (Société des Editeurs et Auteurs de Musique) pour l'attribution d'une subvention destinée à l'achat de partitions.

La SEAM, à l'étude du dossier, a répondu positivement à cette sollicitation pour un montant de 1 388 € soit 78,24 % du budget d'acquisition de partitions du Conservatoire.

A cet effet, il convient de valider cette demande de subvention et d'accepter la convention de financement jointe en annexe précisant que cette aide sera versée en une seule fois à réception de la totalité des factures du budget déclaré.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver cette délibération,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toute pièce relative à ce dossier.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2021-04-30-S01 - SPORTS – REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFICATION DES DROITS D'ADHÉSION POUR LE DISPOSITIF VAC' EN SPORTS A PARTIR DU 1er SEPTEMBRE 2021.

Pour rappel, Vac' En Sports offre un large panel de pratiques sportives en tout genre pour les enfants âgés de 8 à 14 ans pendant les vacances scolaires.
Ces activités varient selon les saisons, elles sont organisées sur les sites sportifs existants et permettent un maillage du territoire cohérent quant à l'accueil des enfants de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Ces animations ont pour objectif de s'essayer sur de nombreuses activités sportives et de participer à la motivation de poursuivre l'activité au sein d'une association.

L'encadrement est assuré par les éducateurs sportifs du Guichet Unique Sportif, assisté par du personnel qualifié des associations locales dans le cadre d'un partenariat annuel.

Vac' En Sports fonctionne :

- durant les vacances scolaires de février, avril, novembre : tous les après-midis de 13h30 à 17h30 ;
- durant les vacances de juillet, août : tous les après-midis de 13h30 à 17h30 et le vendredi matin de 9h à 12h.

Un droit d'adhésion a été prévu pour être accessible au plus grand nombre. Celui-ci sera sollicité lors des inscriptions et s'établira selon la tarification suivante :

TARIFS AU 01/09/2021					
TRANCHE	**BAREME SUR L'IMPOT BAREME 14**	**Tarifs 2020-2021 TARIFS Pour 1 après-midi en €**	**Proposition 2021-2022 TARIFS Pour 1 après-midi en €**	**Tarifs 2020-2021 TARIFS SEMAINE (5 après-midi) en €**	**Proposition 2021-2022 TARIFS SEMAINE (5 après-midi) en €**
1	< ou = 500 €	3,50	3,50	14,00	14,00
2	501 à 1 000€	4,50	4,50	18,00	18,00
3	1 001 € et +	5,50	5,50	22,00	22,00

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la grille tarifaire de Vac'En Sports à partir du 1er septembre 2021,
- d'approuver le règlement intérieur,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2021-04-30-S02– SPORTS – RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET TARIFICATION DES DROITS D'ADHÉSION A L'ÉCOLE DES SPORTS INTERCOMMUNALE POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2021.

L'École des Sports Intercommunale créée en 2009 permet aux enfants de 4 à 7 ans de découvrir des activités sportives à un prix abordable.

Sa vocation n'est pas de concurrencer l'offre des associations sportives, qui prendront le relais par la suite, mais de permettre une pratique d'éveil et d'initiation pour les plus jeunes.

Ces animations sont encadrées par des éducateurs qualifiés du Guichet Unique Sportif complétés par du personnel qualifié des associations locales dans le cadre d'un partenariat annuel.

Les séances sportives se dérouleront en 2021-2022 selon les modalités suivantes :

- Mardi 16h30 -18h à Bouillé-Loretz
- Mercredi 16h15 -18h au complexe sportif de Ste Verge
- Samedi 10h -11h30 à Saint-Varent
- Samedi 10h -11h30 au complexe sportif de Ste Verge

Dans ce cadre, un règlement intérieur ci-joint est établi pour valider les principes de fonctionnement de l'École des Sports.

Le droit d'adhésion reste identique à l'année précédente.

ECOLE DES SPORTS		
	TARIFS 2020-2021 En €	TARIFS 2021-2022 En €
Inscription à l'année	23,50	23,50

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la tarification à l'école des sports intercommunale pour la rentrée 2021-2022,
- d'approuver le règlement intérieur,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2021-04-30-S03 - SPORTS - TARIFICATION SPORT SANTE ET BIEN-ETRE / PLATEAU DE MUSCULATION DU COMPLEXE SPORTIF DE SAINTE-VERGE.

Le dispositif "sport santé et bien-être" anciennement appelé "sport seniors" s'adressait à un public de plus de 60 ans.
Dorénavant, dans le cadre de la maison Sports et Santé, nous proposons la même activité pour toute personne souhaitant reprendre une activité sportive et/ou qui répond à une prescription médicale.
Ces activités animées par des éducateurs sportifs qualifiés sont organisées dans les différents équipements sportifs du territoire, sous forme d'atelier :
- d'équilibre,
- d'endurance,
- de coordination «prévention des chutes»,
- de stimulation musculaire «prévention des maladies cardio-vasculaires».

Ces animations se déroulent :

- Le lundi à Sainte-Verge (au complexe sportif) de 14h30 à 15h30.

- Le mardi à Loretz d'Argenton (à la salle des fêtes d'Argenton l'Eglise) de 14h30 à 15h30.

- Le jeudi à Oiron (salle des fêtes) de 10h00 à 11h00.

- Le jeudi à Saint-Varent (gymnase) de 14h15 à 15h15.

Aussi, pour permettre à notre public de s'inscrire dans la durée, nous proposons deux nouveaux tarifs (abonnement trimestriel et annuel).

Le plateau de musculation au sein du complexe sportif est réservé aux associations sportives qui souhaitent en bénéficier. Selon le souhait des associations et selon le planning de réservation de ce plateau, chacun peut réserver un créneau par semaine, encadré par un de leurs éducateurs sportifs.

Un droit d'adhésion a été prévu pour être accessible au plus grand nombre. Celui-ci sera sollicité lors des inscriptions et s'établira selon la tarification suivante :

SPORT SANTÉ ET BIEN- ETRE		
	TARIFS 2020-2021 en €	Proposition TARIFS 2021-2022 en €
10 séances	47,50	47,50
Abonnement trimestriel*		50,40
Abonnement annuel*		140,00
PLATEAU MUSCULATION		
mise à disposition des associations sportives (1 créneau spécifique / semaine)	94,00	94,00

*1 séance par semaine

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la grille tarifaire Sport santé et bien-être avec la mise en place de deux nouveaux tarifs (abonnement trimestriel et annuel) et la mise à disposition du plateau de musculation auprès des associations sportives pour la saison sportive 2021-2022.
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2021-04-30-S04 - SPORTS - ESPACE AQUATIQUE "LES BASSINS DU THOUET" TARIFICATION POUR L'ACCÈS A L'ÉQUIPEMENT POUR LA PÉRIODE DU 1ER JUIN AU 30 SEPTEMBRE 2021.

L'espace aquatique des Bassins du Thouet a établi son fonctionnement tarifaire sur deux périodes, une période stivale du 1er juin au 30 septembre et une période hivernale du 1er octobre au 31 mai. Cette dernière arrivant à échéance, une nouvelle délibération doit être mise en place afin de déterminer les tarifs pour cette nouvelle saison.

Depuis l'ouverture des Bassins du Thouet, il est décidé d'une augmentation de 1 %.

Pour cette année, il est proposé de maintenir les tarifs à l'identique de la période estivale 2020. En effet, notre objectif est de faire revenir les personnes à la piscine (contexte sanitaire).

Une gratuité adulte sera offerte aux centres de loisirs du Thouarsais pour 6 enfants et non plus pour 8, conformément à la norme d'encadrement en cours des centres de loisirs sans hébergement.

Il convient de préciser que les entrées piscine et autres activités mises en place au sein des bassins ne sont pas assujetties à la TVA, seules sont concernées par l'assujettissement à la TVA les activités hors bassins (fitness/cardio).

Les tarifs comprenant des formules incluant des activités assujetties et des activités non assujetties sont assujettis à la TVA de la manière suivante :

- Tarif CE 100 entrées adultes + sauna/hammam/douches : assujettissement sur 5 % du montant HT
- Tarifs remise en forme humide/accès bassin ludique : assujettissement sur 5 % du montant HT
- Tarifs remise en forme sèche et humide/accès bassin ludique : assujettissement sur 15 % du montant HT

Les tarifs d'accès à l'espace aquatique "Les bassins du Thouet" pour la période du 1er juin au 30 septembre 2021 sont définis comme suit :

TARIFICATION POUR L'ESPACE AQUATIQUE "LES BASSINS DU THOUET" VALABLE du **1er Juin au 30 septembre 2021.**

* Adulte : + de 16 ans
** Enfant : 3 à 16 ans
*** accès à tous les équipements (sauna-hamman-douches+bassin)

Contrôle Accès (ABONNEMENT)	Été 2020	Été 2021	TOTAL HT
1 bracelet	5,00	5,00	
accès bassins			
1 entrée adulte *	5,30	5,30	
5 entrées adulte*	25,20	25,20	
10 entrées adulte *	47,90	47,90	
pass été adulte par mois	59,00	59,00	
100 entrées adulte – ce (bassins)	432,00	432,00	
100 entrées adulte *** - ce (sauna/hammam/douches + bassins)	500,00	500,00	476,19
1 entrée enfant **	3,50	3,50	
5 entrées enfant **	16,60	16,60	
10 entrées enfant **	32,20	32,20	
pass été enfant par mois	42,00	42,00	
100 entrées enfants ce **	310,00	310,00	
enfant moins de 3 ans	gratuit	gratuit	
1 entrée demandeur d'emploi, étudiant	3,80	3,80	
1 entrée centre de loisirs (animateur cct gratuit 1 pour 6)	3,10	3,10	
carte horaire 25 h	88,70	88,70	
seances animations			
1 séance	8,50	8,50	
5 séances	40,00	40,00	
10 séances	75,00	75,00	
apprentissage - perfectionnement			
1 séance	8,40	8,40	
10 séances (balisage de 6 semaines)	73,50	73,50	
abonnement annuel (perfectionnement, 30 cours + 10 entrées public)	200,00	200,00	
jardin aquatique / bébés nageurs			
1 séance (1 bébé + 1 adulte max)	5,00	5,00	
1 séance (1 bébé + 2 adultes max)	8,50	8,50	
remise en forme sèche (fitness / cardio)			
1 séance	5,70	5,70	4,75
10 séances	51,50	51,50	42,92
1 entrée demandeurs d'emploi, étudiants	4,50	4,50	3,75
abonnement mensuel	47,90	47,90	39,92
abonnement trimestriel	130,00	130,00	108,33
abonnement annuel (voir prélèvement mensuel) engagement 1 an minimum 25€ / mois	300,00	300,00	250,00
abonnement annuel matin engagement 1 an minimum 15€ / mois	150,00	150,00	125,00
abonnement enfant	115,00	115,00	95,83
remise en forme humide (sauna / hammam / douches émotionnelles) + bassin ludique			
1 entrée***	6,30	6,30	6,00
10 entrées***	56,10	56,10	53,43
1 entrée demandeur d'emploi, étudiant***	5,20	5,20	4,95
remise en forme (sèche et humide) + bassin ludique			
1 séance	8,20	8,20	7,13
10 séances	72,10	72,10	62,70
1 entrée demandeur d'emploi, étudiant	7,00	7,00	6,09
abonnement annuel	400,50	400,50	348,26
abonnement annuel matin	196,50	196,50	170,87

remise en forme + activité aquatique			
pass form (1 activité aquatique + 1 activité fitness cours ou accès libre par semaine)	40,00	40,00	34,78
utilisation horaire - bassin			
2 lignes d'eau de 25m sur 2m50 / heure	41,00	41,00	
bassin complet / heure	81,50	81,50	
utilisation horaire colleges et lycees			
bassin complet	41,00	41,00	
formule anniversaire / animation			
anniversaire – par personne	10,20	10,20	
formule animation aquatique adulte	10,20	10,20	
formule animation aquatique enfant	5,00	5,00	
formule animation fitness	8,00	8,00	6,67
nocturne			
nocturne adulte* à partir de 18h00	4,00	4,00	
nocturne enfant** à partir de 18h00	3,00	3,00	
forfait famille 2 adultes + 3 enfants maximum ou 1 adulte et 4 enfants	15,60	15,60	
location salle de réunion / stage sportifs			
location salle de réunion 1/2 journée	31,50	31,50	
location salle de réunion journée	52,00	52,00	
location horaire de bassin avec surveillance	250,00	250,00	
location horaire de l'établissement avec personnel	550,00	550,00	523,81
stages sportifs (1/2 journée salle de réunion + 3 lignes d'eau)	250,00	250,00	
stages sportifs (1 journée salle de réunion + 3 lignes d'eau)	450,00	450,00	

Le remboursement des entrées, séances ou abonnements pourra être sollicité en cas de maladie ou de déménagement sur présentation d'un justificatif.

Vu l'avis favorable de la commission n°5 du 17 mars 2021,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider la nouvelle grille de tarification pour l'accès à l'espace aquatique "les Bassins du Thouet" valable du 1er Juin au 30 septembre 2021,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2021-04-30-S05 - SPORTS - ESPACE AQUATIQUE "LES BASSINS DU THOUET" - GRILLE TARIFAIRE DES PRODUITS VENDUS AU KIOSQUE POUR LA SAISON ESTIVALE 2021.

Pendant la période estivale, soit du 1er juin au 30 septembre, le kiosque des BDT ouvre ses portes au public.
Ce service supplémentaire au sein de l'équipement aquatique propose aux usagers une restauration rapide : frites, sandwichs, salades mais aussi des desserts, glaces et boissons.

Pour cet été, nous renouvelons cette même prestation. Les tarifs restent inchangés par rapport à la saison précédente.

Il convient donc de mettre en place une grille tarifaire à cet effet. Par mesure de simplification, les tarifs indiqués ci-dessous ont été harmonisés selon les produits :

KIOSQUE		
Produits	Proposition tarifs 2021 HT en €	Proposition tarifs 2021 TTC en €
TVA 5,5 %		
Boisson sucrée	1,42	1,50
Eau (50cl)	0,47	0,50
Sachet de chips	1,90	2,00
Crème glacée (petite)	0,95	1,00
Crème glacée (moyenne)	1,42	1,50
Crème glacée (grande)	1,90	2,00
Crème glacée (magnum)	2,37	2,50
Crème glacée (gâteau)	2,84	3,00
Crème glacée (très grande)	3,32	3,50
TVA 10%		
Cocktails et smoothies	4,09	4,50
Boisson chaude	0,91	1,00
Viennoiserie (petite)	0,91	1,00
Viennoiserie (moyenne)	1,80	2,00
Viennoiserie (grande)	2,70	3,00
Crêpe au chocolat	2,27	2,50
Panini au chocolat	4,09	4,50
Frites	2,27	2,50
Croque Monsieur	3,64	4,00
Americain (saucisse frites)	4,55	5,00
Formule enfant : 1 croque Monsieur + 1 cornetto ou 1 beignet	5,00	5,50
Sandwich - Panini	5,45	6,00
Salade composée (chèvre, poulet…) XXL	6,36	7,00
Panini + boisson + cornetto	6,36	7,00
Salade XXL + boisson + cornetto	7,27	8,00
Menu spécial soirée	9,10	10,00

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider la grille tarifaire ci-dessus des produits vendus au kiosque de l'équipement aquatique "Les Bassins du Thouet" pour la période du 1er juin au 30 septembre 2021.
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires à la présente.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2021-04-30-AT01 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION - FONCIER – ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA MOTTE DES JUSTICES – CESSION À LA SOCIÉTÉ SÉOLIS MOBILITÉS DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION ZE N° 702. SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE.

Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités Économiques de la Motte des Justices et de l'appel à manifestation d'intérêt « *Création d'une station BioGNV* » lancé par la Communauté de Communes du Thouarsais, la société lauréate Séolis Mobilités souhaite acheter la parcelle ZE n°702 pour la création d'une station BioGNV.

Vu l'avis des Domaines en date du 9 avril 2021 d'un montant de 43 000€ HT

Considérant les éléments de cession suivants :

Nom et adresse de l'acquéreur :
Séolis Mobilités
336 avenue de Paris
CS 98536
79025 NIORT Cedex

Section et numéro de parcelle : parcelle cadastrée section ZE n°702 située 8 rue du Tumulus à Thouars.

Superficie : 5 939m²

Prix de vente HT : 50 000€

Prix de vente TTC : 60 000€

Il est précisé que les frais de notaire et d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'accepter la cession de la parcelle cadastrée section ZE n°702 à la société Séolis Mobilités comme proposée ci-dessus,
- de désigner Me HANNIET Thierry, Notaire à Thouars, pour la rédaction de l'acte de vente,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'acte notarié ainsi que toutes autres pièces relatives à cette affaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2021-04-30-AT02 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION - FONCIER – EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LE CHAMP DE L'ORMEAU A SAINTE-RADEGONDE/THOUARS – ACQUISITION D'UNE PARTIE DES PARCELLES CADASTRÉES 292 SECTION ZA N° 42, 44 ET 51. SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE.

La Communauté de Communes du Thouarsais souhaite réaliser l'extension de la Zone d'Activités Économiques « Champ de l'Ormeau » à Thouars (Sainte-Radegonde) pour permettre l'extension des entreprises de cette ZAE mais aussi l'accueil de nouvelles entreprises.

Dans le cadre de cette opération, la Communauté de Communes du Thouarsais doit acquérir une partie des 3 parcelles situées à « Les Plantes » sur la commune de Thouars (Sainte-Radegonde 79100).

Il s'agit des parcelles cadastrées 292 section ZA n°42, n°44 et n°51 appartenant au GAEC BARIET/MARTINEAU (propriétaire).

Vu l'avis favorable de la Commission Economie, Attractivité et Tourisme en date du 13 avril 2021,

Considérant les éléments de cession suivants :

Prix à l'hectare : 2 500 €

Nom et adresse des vendeurs : GAEC BARIET/MARTINEAU domicilié 8 rue des Bates à Thouars (Sainte RADEGONDE 79100).

Section, numéro et superficie des parcelles à acquérir :

- 292 ZA n°42 (à diviser) pour 4 244m² sur les 12 800m²
- 292 ZA n°44 (à diviser) pour 5 177 m² sur les 10 480m²
- 292 ZA n°51 (à diviser) pour 4 312 m² sur les 6 700m²

soit un total de 13 733 m2.

Les sections, numéros et superficies définitifs seront connus ultérieurement après le bornage.

Adresse des parcelles : Les Plantes à Sainte-Radegonde/Thouars (79100).

Prix d'acquisition : 3 433,25 €

Indemnité d'éviction : 3 433,25 €

Il est précisé que :

- Ces parcelles sont actuellement exploitées par le GAEC BARIET/MARTINEAU et conformément à la signature du protocole d'accord en date du 15/03/2021, la proposition d'indemnité d'éviction faite par la Communauté de Communes du Thouarsais a été acceptée pour un montant de **3 433,25 €**.

- Les frais de notaire seront à la charge de la Communauté de Communes du Thouarsais,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver les acquisitions telles que proposées ci-dessus pour un montant total de **3 433,25 €**,
- d'approuver l'indemnité d'éviction d'un montant de **3 433,25 €** qui sera versée au GAEC BARIET/MARTINEAU,
- de désigner Maître HANNIET, Notaire à Thouars pour la rédaction de l'acte,
- de donner pouvoir au Président ou au Vice-Président ayant délégation pour signer les pièces relatives à cette affaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2021-04-30-AT03 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION - FONCIER – EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LE CHAMP DE L'ORMEAU A SAINTE-RADEGONDE/THOUARS – ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE 292 SECTION ZA N° 40. SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE.

La Communauté de Communes du Thouarsais souhaite réaliser l'extension de la Zone d'Activités Économiques « Champ de l'Ormeau » à Thouars (Sainte Radegonde) pour permettre l'extension des entreprises de cette ZAE mais aussi l'accueil de nouvelles entreprises.

Dans le cadre de cette opération, la Communauté de Communes du Thouarsais doit acquérir 1 parcelle située à « Les Plantes » sur la commune de Thouars (Sainte-Radegonde 79100).

Il s'agit d'une partie de la parcelle cadastrée 292 section ZA n°40 appartenant à M. FROGER André et Mme FROGER Odile née FILLON.

Vu l'avis favorable de la Commission Economie, Attractivité et Tourisme en date du 13 avril 2021,

Considérant les éléments de cession suivants :

Prix à l'hectare : 2 500 €

Nom et adresse des vendeurs : M. FROGER André et Mme FROGER Odile née FILLON domiciliés 5 impasse François BRION à Thouars (Sainte RADEGONDE 79100).

Section, numéro et superficie de la parcelle à acquérir :

- 292 ZA n°40 (à diviser) pour 927m² sur les 20 560 m².

La section, le numéro et la superficie définitifs seront connus ultérieurement après le bornage.

Adresse de la parcelle : Les Plantes à Sainte-Radegonde/Thouars (79100).

Prix d'acquisition : 231,75 €

Indemnité d'éviction : 231, 75 €

Il est précisé que :

- Cette parcelle est actuellement louée au GAEC BARIET/MARTINEAU sous forme de bail à ferme avec les propriétaires actuels et que ces derniers ont accepté par la signature d'un protocole d'accord en date du 15/03/2021 la proposition d'indemnité d'éviction faite par la Communauté de Communes du Thouarsais d'un montant de **231,75 €**.

- Les frais de notaire seront à la charge de la Communauté de Communes du Thouarsais,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver l'acquisition telle que proposée ci-dessus pour un montant total de **231,75 €**,
- d'approuver l'indemnité d'éviction d'un montant de **231,75 €** qui sera versée au GAEC BARIET/MARTINEAU,
- de désigner Maître HANNIET, Notaire à Thouars pour la rédaction de l'acte,

- de donner pouvoir au Président ou au Vice-Président ayant délégation pour signer les pièces relatives à cette affaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2021-04-30-AT04 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION - FONCIER – EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LE CHAMP DE L'ORMEAU A SAINTE-RADEGONDE/THOUARS – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE 292 SECTION ZA N°39. SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE.

La Communauté de Communes du Thouarsais souhaite réaliser l'extension de la Zone d'Activités Economiques « Champs de l'Ormeau » à Thouars (Sainte Radegonde) pour permettre l'extension des entreprises de cette ZAE mais aussi l'accueil de nouvelles entreprises.

Dans le cadre de cette opération, la Communauté de Communes du Thouarsais doit acquérir 1 parcelle située à « Les Plantes » sur la commune de Thouars (Sainte-Radegonde 79100).

Il s'agit de la parcelle cadastrée 292 section ZA n° 39 appartenant à M. JOLLY Bernard.

Vu l'avis favorable de la Commission Economie, Attractivité et Tourisme en date du 13 avril 2021,

Considérant les éléments de cession suivants :

Prix à l'hectare : 2 500 €

Nom et adresse du vendeur : M. JOLLY Bernard domicilié 38 rue du stade à Thouars (Sainte RADEGONDE 79100).

Section, numéro et superficie de la parcelle à acquérir :
- 292 ZA n°39 pour 16 130m².

Adresse de la parcelle : Les Plantes à Sainte-Radegonde/Thouars (79100).

Prix d'acquisition : 4 032,50 €

Indemnité d'éviction : 4 032,50 €

Il est précisé que :

- Cette parcelle est actuellement louée au GAEC BARIET/MARTINEAU sous forme de bail à ferme avec les propriétaires actuels et que ces derniers ont accepté par la signature d'un protocole d'accord en date du 15/03/2021 la proposition d'indemnité d'éviction faite par la Communauté de Communes du Thouarsais d'un montant de **4 032,50 €**.

- Les frais de notaire seront à la charge de la Communauté de Communes du Thouarsais,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver l'acquisition telle que proposée ci-dessus pour un montant total de **4 032,50 €**,
- d'approuver l'indemnité d'éviction d'un montant de **4 032,50 €** qui sera versée au GAEC BARIET/MARTINEAU,
- de désigner Maître HANNIET, Notaire à Thouars pour la rédaction de l'acte,
- de donner pouvoir au Président ou au Vice-Président ayant délégation pour signer les pièces relatives à cette affaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2021-04-30-AT05 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION - FONCIER – EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LE CHAMP DE L'ORMEAU A SAINTE-RADEGONDE/THOUARS – ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE 292 SECTION ZA N°47. SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE.

La Communauté de Communes du Thouarsais souhaite réaliser l'extension de la Zone d'Activités Economiques « Champ de l'Ormeau » à Thouars (Sainte Radegonde) pour permettre l'extension des entreprises de cette ZAE mais aussi l'accueil de nouvelles entreprises.

Dans le cadre de cette opération, la Communauté de Communes du Thouarsais doit acquérir 1 parcelle située à « Les Plantes » sur la commune de Thouars (Sainte-Radegonde 79100).

Il s'agit d'une partie de la parcelle cadastrée 292 section ZA n°47 appartenant à Mme TORRES Marie-France née CHARPENTIER.

Vu l'avis favorable de la Commission Economie, Attractivité et Tourisme en date du 13 avril 2021,

Considérant les éléments de cession suivants :

Prix à l'hectare : 2 500 €

Nom et adresse des vendeurs : Mme TORRES Marie-France née CHARPENTIER domiciliée 4 impasse de la Mairie à Thouars (Sainte RADEGONDE 79100)

Section, numéro et superficie de la parcelle à acquérir :

- 292 ZA n°47 (à diviser) pour 4 219m² sur les 11 690 m².

La section, le numéro et la superficie définitifs seront connus ultérieurement après le bornage.

Prix d'acquisition : 1 054,75 €

Indemnité d'éviction : 1 054,75 €

Il est précisé que :

- Cette parcelle est actuellement louée au GAEC BARIET/MARTINEAU sous forme de bail à ferme avec les propriétaires actuels et que ces derniers ont accepté par la signature d'un protocole d'accord en date du 15/03/2021 la proposition d'indemnité d'éviction faite par la Communauté de Communes du Thouarsais d'un montant de **1 054,75 €**.

- Les frais de notaire seront à la charge de la Communauté de Communes du Thouarsais,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver l'acquisition telle que proposée ci-dessus pour un montant total de **1 054,75 €**,
- d'approuver l'indemnité d'éviction d'un montant de **1 054,75 €** qui sera versée au GAEC BARIET/MARTINEAU,
- de désigner Maître HANNIET, Notaire à Thouars pour la rédaction de l'acte,
- de donner pouvoir au Président ou au Vice-Président ayant délégation pour signer les pièces relatives à cette affaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.